

# Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal** 

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

*AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants:*

- *Règlement établissant la rémunération annuelle de base des conseiller(e)s d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2019-05)*
- *Règlement (2019-06) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2019 (2018-09)*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 6 mai 2019.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ces règlements entreront en vigueur en date de ce jour et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 10 mai 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx